

MENTION COMPLÉMENTAIRE (NIVEAU IV) PEINTURE DÉCORATION

OBJECTIF DE LA FORMATION



A l'issue de la formation en apprentissage, les titulaires de la Mention Complémentaire « Peinture Décoration » seront capables de :

- réaliser des finitions décoratives, des décors peints ou des imitations de matière,
- poser des revêtements spécifiques,
- conseiller la clientèle sur l'harmonie des couleurs, le choix des accessoires de finition ou l'aménagement intérieur.

Les activités de peinture décoration s'inscrivent dans le cadre des travaux réalisés par les entreprises du secteur de l'aménagement et de la finition du bâtiment.

Elles s'adressent surtout aux entreprises de peinture effectuant des travaux réalisés auprès des particuliers, mais aussi des administrations, des organismes publics et privés. Ces activités sont essentiellement axées sur la réalisation de travaux à caractère esthétique ou décoratif, mais aussi sur les conseils auprès de la clientèle notamment pour l'harmonie des couleurs, le choix des accessoires de finition, l'aménagement intérieur.

Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire de la mention complémentaire *peinture décoration* est amené à exercer ses activités au niveau du compagnon professionnel. Il réalise des travaux de décoration dans le secteur du bâtiment, particulièrement :

- la mise en œuvre de revêtements spécifiques ;
- la réalisation de finitions décoratives (effets décoratifs et de matières, décors peints, patines, ornements, imitations de bois et marbres, ...).

Ses capacités de communication et d'organisation, ses connaissances de l'utilisation des couleurs, des styles, des formes, participent à la réussite de ces réalisations. Elles lui permettront également de conseiller la clientèle sur les harmonies de couleurs, le choix des produits et accessoires et l'aménagement décoratif des locaux. Son intervention peut se faire à partir de directives pouvant impliquer la lecture de dossiers, l'exploitation d'un projet de décoration et la tenue de documents d'exécution. Il est autonome sur un chantier, il est responsable de son travail et valorise l'image du métier et de l'entreprise.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 1 année de formation

Alternance : 12 semaines au Centre de Formation
35 semaines en entreprise

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes titulaires d'un BP Peinture Revêtement ou d'un Bac Pro Aménagement Finition.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par l'étude du dossier par l'AFORBAT-Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

ELÉMENTS D'ÉVALUATION

ÉPREUVE E1 : PRÉPARATION D'UN TRAVAIL DE DÉCORATION coefficient 3

Épreuve ponctuelle d'une durée de deux heures comportant 2 parties :

écrit : 1 heure 30 minutes

oral : 30 minutes

ÉPREUVE E2 : RÉALISATION D'UN TRAVAIL DE DÉCORATION coefficient 5

Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 12 heures

ÉPREUVE E3 : ELABORATION D'UN PROJET DE DÉCORATION coefficient 2

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 3 heures

